



SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| Point 9 de l'ordre du jour : | |
| Discussion générale (suite) | |
| Discours de M. Bomani (République-Unie de Tanzanie) . | 1 |
| Discours de M. Zahedi (Iran) | 6 |
| Discours de M. Toiv (Mongolie) | 10 |

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Boutros (Liban), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. BOMANI (République-Unie de Tanzanie) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais me permettre tout d'abord de m'associer, au nom de la délégation de la République-Unie de Tanzanie, aux nombreux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Arenales de son élection à la haute fonction de président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Cette élection exprime le profond respect que les membres de l'Assemblée ont pour ses qualités personnelles, en même temps que l'estime qu'ils portent à son pays et à son peuple. Ma délégation espère que M. Arenales continuera à assumer les responsabilités de sa charge avec la compétence et la distinction dont il a déjà fait preuve au cours des récentes séances de l'Assemblée.

2. J'ai aussi l'agréable devoir d'exprimer les vifs remerciements de ma délégation au Président sortant, M. Manescu, ministre des affaires étrangères de la Roumanie, pour la manière excellente dont il a su tenir le gouvernail d'un navire qui, de l'avis de ma délégation, était difficile à mener. Si mon pays n'a peut-être pas toujours été d'accord sur tout ce que l'Assemblée a adopté à la majorité, lors de sa vingt-deuxième session, ma délégation n'en estime pas moins que M. Manescu s'est acquitté, avec le plus grand dévouement, de la tâche difficile qui lui était confiée et que les succès obtenus à ladite session lui sont dus, dans une large mesure.

3. C'est un honneur pour ma délégation de pouvoir aujourd'hui saisir l'occasion de saluer nos nations soeurs d'Afrique — le Souaziland et la Guinée équatoriale — au moment où elles accèdent à l'indépendance. Je tiens, en cette circonstance, à adresser aux Gouvernements et aux peuples du Souaziland et de la Guinée équatoriale nos félicitations les plus chaleureuses. Nous sommes convaincus que cette indépendance nouvellement acquise n'est qu'un premier pas dans la voie qui mènera à de grandes réussites

en matière de développement et de progrès et qui assurera la consolidation de la liberté et de l'unité en Afrique. C'est dans le même esprit que nous saluons l'admission du Souaziland à l'Organisation et que nous attendons avec joie l'admission de la Guinée équatoriale.

4. Cependant, les faiblesses inhérentes à cette assemblée internationale se trouvent confirmées par l'ordre du jour de la présente session et, de façon plus convaincante encore, par les événements des mois passés. En fait, ma délégation s'est vue dans l'obligation de conclure que les Etats les plus puissants du monde ont pour politique délibérée de restreindre les pouvoirs et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons néanmoins que, même de leur point de vue, ils commettent une erreur en se livrant à des manoeuvres qui tendent à maintenir une organisation faible; la paix du monde, en effet, intéresse tous les pays, grands ou petits, et les principes sur lesquels repose l'Organisation constituent le meilleur espoir de paix mondiale.

5. C'est pourquoi ma délégation voudrait joindre son appel à celui du Président et inviter tous les Etats membres à accorder leur appui sans réserve à l'Organisation des Nations Unies. Nous devons tous oeuvrer avec dévouement et persévérance pour renforcer l'Organisation mondiale et accroître sa capacité d'action. Je puis donner à l'Assemblée l'assurance que la République-Unie de Tanzanie fera tout ce qui dépend d'elle pour atteindre cet objectif. Nous reconnaissons qu'il n'existe aucun autre instrument de paix internationale ayant l'efficacité de l'Organisation. Même à l'heure actuelle, et malgré les faiblesses qu'elle montre dans les questions internationales essentielles, l'Organisation des Nations Unies fournit une tribune qui nous permet de faire entendre notre voix dans les problèmes internationaux. Nous savons que ce n'est que par la mise en oeuvre des principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies que des pays tels que la République-Unie de Tanzanie peuvent espérer survivre et se développer dans la paix.

6. Cependant, les Nations Unies doivent agir. Ma délégation tient à exprimer la profonde indignation qu'elle ressent en constatant que l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, en est encore à examiner la question du colonialisme. Ce système pernicieux devrait depuis longtemps déjà être relégué dans les mémoires des historiens et des anthropologues; l'Assemblée générale devrait être occupée aux tâches constructives du développement mondial. Au lieu de cela, et bien que l'Organisation des Nations Unies ait déjà célébré le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le colonialisme et le racisme existent toujours; pis encore, les représentants des nations colonialistes continuent, une année après l'autre, à écouter les revendications de la liberté humaine et à répondre en invoquant leur prétendu attachement au principe de l'égalité des êtres humains. On se souvient que

c'est en 1960 que l'Organisation des Nations Unies a adopté la déclaration historique qui figure dans la résolution 1514 (XV). Depuis lors, de nombreuses nations d'Afrique, dont la République-Unie de Tanzanie, ont conquis leur liberté. Mais, dans beaucoup d'autres pays, l'oppression n'a fait que s'intensifier et les chaînes du colonialisme se sont resserrées. Et même, dans certains pays qui sont officiellement indépendants, les forces du néo-colonialisme et du racisme ont accru leur puissance.

7. La position de la République-Unie de Tanzanie sur cette question est tout à fait claire. Nous soutenons la doctrine fondamentale de l'égalité entre les hommes, sans distinction de race, de couleur, de religion, de sexe ou de croyance. Nous affirmons que c'est seulement lorsque le principe de l'égalité entre les hommes aura été accepté et mis en oeuvre par les gouvernements du monde entier que nous pourrons jouir d'une paix sûre, dans des conditions normales. Il ne suffit pas que les représentants des nations puissantes viennent devant l'Assemblée pour y affirmer leur foi dans le principe de l'égalité; nous acceptons le fait que, individuellement, ces hommes sont sincères; mais ce qui importe, ce ne sont pas leurs paroles, ce sont les actes de leur gouvernement. De la part d'un représentant d'une nation, c'est assurément faire preuve d'hypocrisie que d'affirmer que son pays approuve la doctrine de l'égalité entre les hommes alors que ce pays soutient, ou même pratique, le colonialisme et le racisme.

8. Ma délégation sait très bien que le représentant de l'Afrique du Sud à l'Organisation des Nations Unies ne prétend pas appuyer les principes d'égalité raciale; il ne pourrait guère le faire, puisque toute la politique de son pays est fondée sur ce mal et cette iniquité qu'est l'*apartheid*. En réalité, ce qui nous surprend, c'est que l'Afrique du Sud continue d'être membre d'une organisation qui a reconnu comme principes fondamentaux l'égalité et la dignité de l'homme.

9. Mais les maux de l'*apartheid* et du colonialisme ne pourraient pas exister si les paroles prononcées devant l'Assemblée et ailleurs par les représentants des nations puissantes révélaient une détermination réelle de la part de ces nations. En effet, qui maintient le colonialisme? Qui étend sa domination sur les petites nations et s'efforce d'humilier les masses d'hommes de couleur? Si le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République française décidaient d'éliminer le colonialisme et le néo-colonialisme, qui pourrait s'y opposer? Ils n'ont qu'une décision à prendre — mettre fin à leur propre colonialisme et néo-colonialisme — et le problème se trouvera pratiquement résolu. Ils ont simplement à prendre la décision d'approuver l'Assemblée dans sa condamnation de l'*apartheid* en Afrique du Sud, et cette politique sera vaincue.

10. Mais ce n'est pas ce qui se passe. Année après année, nous écoutons des condamnations verbales du racisme; une session après l'autre, l'Assemblée générale adopte des résolutions condamnant le colonialisme. Mais le racisme aussi bien que le colonialisme continuent d'exister. Cela n'est possible que parce que les nations qui ont le pouvoir de faire cesser les pratiques colonialistes n'en ont pas le désir; cela ne peut se produire que parce que les nations

puissantes se soucient beaucoup moins du racisme que du maintien de leur propre domination et de leurs propres privilèges. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais leur demander de réfléchir aux conséquences de leurs actes, pour elles et pour nous tous. Car, si le racisme triomphe, la majorité des peuples du monde ne sera pas la seule victime ni la dernière. Les nations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine peuvent être, pour le moment, sous la domination des nations d'Europe et de l'Amérique du Nord; mais cela ne durera pas indéfiniment; ou bien nous nous battons tous pour l'égalité entre les hommes et pour la liberté nationale maintenant, ou bien le monde entier sera plongé dans le chaos et la misère des conflits et de la dégradation humaine.

11. Il est essentiel de reconnaître nettement ce fait : les peuples coloniaux, notamment les peuples de couleur, ne peuvent pas accepter et n'accepteront pas d'être, dans le monde, des citoyens de second plan. Nous n'accepterons jamais d'être humiliés en tant qu'individus ou en tant que nations. La lutte pour notre liberté est engagée; nous l'avons engagée. La seule question qui subsiste est de savoir si le sang coulera, et combien de sang coulera. Ce n'est pas à nous de répondre à cette question. Nous ne voulons pas nous battre; nous ne voulons pas tuer; mais nous devons avoir et nous obtiendrons la liberté et la justice humaine. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, en paroles, ont reconnu ces droits, doivent maintenant décider s'ils vont faire honneur aux engagements qu'ils ont pris verbalement ou s'ils veulent combattre les principes en lesquels ils affirment croire.

12. Les récents événements ne sont pas encourageants pour ceux qui, parmi nous, croient en la valeur de la vie comme en la valeur de la liberté humaine. L'histoire tragique du Zimbabwe a fait l'objet de longues discussions au sein de l'Organisation des Nations Unies; à chaque étape, il s'est avéré que le Gouvernement britannique était entièrement responsable de la situation actuelle dans ce pays. En fait, les gouvernements britanniques successifs ont revendiqué cette responsabilité; durant de longues années, ils ont refusé de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir et ils ont même fait tous leurs efforts pour empêcher que la question soit examinée au sein de l'Assemblée générale. Même maintenant, le Gouvernement britannique ne se présente devant les Nations Unies que pour être aidé dans la politique qu'il a déjà décidé de mettre en oeuvre.

13. Précisons bien ce que cela signifie. C'est la politique systématique de création de ce qu'on désigne sous le nom de "réserves indigènes" à l'intérieur de la Rhodésie du Sud qui est à la base de l'existence de la communauté des colons blancs racistes. C'est la politique systématique de la main-d'oeuvre à bon marché qui a permis l'exploitation capitaliste oligopolistique par une communauté d'immigrants. La duperie s'est alliée à la force pour l'exploitation des minerais du Zimbabwe au profit des capitalistes de Grande-Bretagne, d'Amérique et d'Afrique du Sud. C'est le refus systématique des droits de l'homme à la population africaine qui a conduit à la création d'un gouvernement minoritaire blanc en Rhodésie. C'est le transfert, ensuite, à ce gouvernement minoritaire, de tous les instruments de la force militaire qui a abouti à l'usurpation finale du pouvoir par la minorité de colons sous le drapeau tyrannique de la

suprématie blanche. Et tous ces actes, excepté le dernier, ont été commis par les gouvernements britanniques successifs, ou sous leurs auspices. Voilà ce dont le Gouvernement britannique est responsable et voilà quelle est en fait la responsabilité qu'il revendique. La déclaration finale d'indépendance par le régime illégal dans cette région est le couronnement d'une série d'événements dont la Grande-Bretagne, et elle seule, est responsable.

14. La République-Unie de Tanzanie a été et demeure profondément préoccupée par la situation qui prévaut au Zimbabwe. Ce qui nous inquiète, c'est beaucoup moins la légalité ou l'illégalité du régime minoritaire d'Ian Smith que la persistance du colonialisme et du racisme qu'il représente. La persistance, voire l'intensification, du racisme et du colonialisme en Rhodésie au cours des dernières années est devenue une menace réelle pour la sécurité et l'intégrité des Etats africains voisins. En outre, elle constitue une expansion de la doctrine d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, et, en fait, elle est l'un des éléments d'un plan conçu spécialement en vue de protéger et de maintenir les forces du racisme en Afrique du Sud contre la lutte de la population pour la liberté. La République-Unie de Tanzanie et tous ceux qui sont en faveur de la dignité de l'homme et de la liberté ne peuvent manquer d'être préoccupés de cette situation.

15. Pourtant, quelle a été la réaction du Gouvernement britannique ? Avant l'usurpation du pouvoir, le Gouvernement britannique a déclaré officiellement qu'en aucun cas il n'aurait recours à la force pour empêcher la minorité raciste de commettre un tel acte. Cette conversion très soudaine à la doctrine de la non-violence en tant que moyen de lutte contre une colonie en rébellion n'a apparemment jamais été appliquée à aucune autre colonie britannique et ne l'est toujours pas; mais elle a permis aux racistes de Rhodésie de se maintenir sur leurs positions pendant trois ans, avec l'appui de ces autres alliés de la Grande-Bretagne que sont le Portugal et l'Afrique du Sud.

16. De quels moyens autres que la force la Grande-Bretagne a-t-elle fait usage pour renverser le régime Smith et donner l'élan initial vers l'indépendance du Zimbabwe ? Elle a qualifié les dirigeants racistes de traîtres. Diverses sanctions commerciales "volontaires" ont été appliquées; après une période de six semaines, on a annoncé l'embargo sur le pétrole. Plus tard, quelques autres sanctions financières ont été mises en oeuvre. Ces mesures minimums prises au "compte-gouttes", s'étant révélées insuffisantes pour remédier à la situation "en quelques semaines, et non pas en quelques mois", on a demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est que cette année que des sanctions obligatoires ont été imposées par l'Organisation; la Grande-Bretagne n'y avait pas consenti plus tôt. Et même aujourd'hui, les sociétés capitalistes — avec l'argent britannique en tout cas — commercent avec la Rhodésie. Les alliés de la Grande-Bretagne continuent de servir d'intermédiaires entre les racistes rhodésiens et d'autres sociétés capitalistes. Le Gouvernement britannique n'a jamais accepté que des mesures rigoureuses et générales soient prises contre le régime de Rhodésie. Il ne l'accepte toujours pas.

17. L'Organisation, engagée, aux termes de sa charte, à garantir la liberté et la dignité de l'homme va-t-elle attendre

indéfiniment les décisions du pays même dont les agissements ont provoqué la crise actuelle ? Les Nations Unies vont-elles rester indifférentes lorsque les forces de l'*apartheid* et du colonialisme, grâce à l'inaction de la Grande-Bretagne, persécutent et oppriment le peuple du Zimbabwe ? Ou bien vont-elles accepter les obligations découlant de la Charte, obligations que nous proclamons tous avoir acceptées ?

18. Le Gouvernement britannique n'a pas pris et ne prend toujours pas les mesures nécessaires pour régler la situation en Rhodésie. Malgré tout ce qui s'est passé, il a réaffirmé qu'il était résolu à ne pas employer la force armée. Ma délégation parlera à nouveau de cette question plus tard, mais d'ores et déjà il est évident que les Nations Unies doivent prendre des mesures décisives si elles ne veulent pas se déconsidérer. Aux termes du Chapitre VII de la Charte, les Nations Unies doivent imposer des sanctions obligatoires totales de façon à interdire toute possibilité d'accès au territoire. En même temps, l'Organisation doit inviter le Gouvernement britannique à prendre les mesures nécessaires — c'est-à-dire à recourir à la force — pour écraser le régime blanc raciste. Ce sera un peu tard, mais chaque semaine qui s'écoule accroît les dangers d'une inaction prolongée.

19. Malheureusement, le Zimbabwe n'est pas la seule région d'Afrique australe à subir le joug du colonialisme. La poursuite de la guerre déclenchée par le Gouvernement portugais contre les populations du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) causent des souffrances de plus en plus grandes à mesure qu'augmentent les succès et la détermination des combattants de la liberté. Cette guerre est le fait du Gouvernement portugais. Mais le Portugal ne peut persister dans ses efforts pour maintenir sa domination sur les populations africaines que grâce au soutien actif qu'il reçoit des autres membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Le Mozambique et l'Angola constituent un large réservoir de richesses naturelles; et ces deux pays sont situés stratégiquement sur les flancs de l'Afrique du Sud avec son régime d'*apartheid*. Chaque victoire des forces de libération du peuple apporte une nouvelle preuve de l'appui matériel que donne aux forces portugaises l'impérialisme international. Mais si cette conspiration impérialiste avec le Gouvernement portugais ne nous surprend pas, elle est à n'en pas douter contraire à la Charte et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc du devoir de l'Assemblée de condamner l'attitude des gouvernements occidentaux qui prêtent matériellement assistance aux agresseurs coloniaux ou qui permettent qu'ils soient ainsi aidés. Il est du devoir de l'Organisation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de la décision qu'elle a adoptée en faveur de l'accession à la liberté et à l'indépendance des populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

20. Quant à la question de la Namibie, il est évident que le gouvernement fasciste de l'Afrique du Sud défie d'une manière impudente l'invitation à se retirer du territoire que lui ont adressée les Nations Unies. L'Afrique du Sud continue de maintenir son régime d'oppression, de racisme et d'esclavage dans son territoire sur lequel elle ne possède aucun droit légal ou moral. Là encore, il est manifeste que l'Afrique du Sud ne peut persister dans cette attitude provocatrice qu'en raison du soutien que lui accordent ses

amis de l'alliance occidentale. Privée de cet appui, l'Afrique du Sud n'oserait pas jeter un tel défi à l'Organisation mondiale. En fait, si ces pays respectaient les décisions de l'Organisation des Nations Unies et utilisaient leur puissance pour appuyer la cause de la liberté de la Namibie, le peuple de ce pays pourrait enfin commencer à agir pour mettre fin à l'oppression et à la dégradation dont il a souffert pendant de longues années pendant que le monde prononçait des discours.

21. En résumé, il ne fait aucun doute que la suppression persistante de la liberté ainsi que le maintien du racisme et du colonialisme dont souffre actuellement l'Afrique australe doivent leur existence à des Membres de l'Organisation. L'axe Lisbonne-Pretoria-Salisbury qui défend les régimes minoritaires racistes ne doit son efficacité qu'à l'appui qu'il reçoit de pays venant à cette tribune pour proclamer leur dévouement aux principes de la Charte des Nations Unies.

22. En réalité, ces pays agissent en contradiction directe avec la Charte. En effet, le Préambule de la Charte engage les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies "à proclamer à nouveau" leur "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites". Cependant, en Afrique australe, le sang de nombreux hommes est répandu pour défendre l'exploitation des monopoles capitalistes et pour maintenir en esclavage des millions d'hommes et de femmes africains. La République-Unie de Tanzanie ne peut s'associer à ce mépris flagrant des principes adoptés par l'Organisation. Nous nous consacrons à la libération de l'homme de la tyrannie du colonialisme et de l'exploitation de l'impérialisme. Nous continuerons de donner tout notre appui aux peuples qui luttent honorablement pour la liberté de leur pays.

23. J'ai parlé longuement de la situation en Afrique australe. Je l'ai fait parce que ma délégation estime que cette situation constitue le défi le plus flagrant au principe de la paix dans la justice et au principe de la dignité et de la fraternité humaines. Malheureusement, l'impérialisme international exerce une activité analogue dans beaucoup d'autres régions du monde.

24. La guerre du Viet-Nam se poursuit sans rien perdre de sa férocité et de sa cruauté. Les espoirs d'un règlement pacifique, qui avaient été suscités par les entretiens de Paris, ont été déçus. Il est difficile d'entrevoir maintenant la possibilité d'un règlement rapide de cet effroyable conflit et, chaque jour, des milliers d'innocents sont mitraillés, bombardés, mutilés et tués. La République-Unie de Tanzanie ne prétend pas avoir une réponse toute prête à ce terrible problème. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il n'existe aucune base légale permettant d'admettre l'intervention dans ce conflit d'une puissance étrangère quelconque. La poursuite de la guerre, par les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés, contre le peuple du Viet-Nam est injustifiable, et prétendre qu'elle a pour but de maintenir la paix et la sécurité dans ce pays n'est qu'une insulte de plus à la conscience du monde. De quelle paix, de quelle sécurité peut-on parler au Viet-Nam à la suite de l'intervention de ces puissances ? N'est-il pas manifeste que cette intervention n'a fait que causer davantage de souffrances, davantage

d'insécurité ? La République-Unie de Tanzanie estime que c'est la population du Viet-Nam qui détient la clé d'un règlement pacifique de ce conflit. Nous sommes persuadés que, si le peuple vietnamien pouvait donner son avis lui-même, sans ingérence étrangère, ce conflit pourrait être réglé.

25. La guerre du Viet-Nam est un tragique exemple du déni des droits fondamentaux de l'homme et du respect de la dignité humaine. Elle constitue la violation la plus flagrante du droit des petites nations de disposer d'elles-mêmes, et nous devons la condamner. Nous ne pouvons que demander aux puissances étrangères qui s'immiscent dans un conflit intérieur de se retirer du Viet-Nam et de le laisser décider de son destin. La République-Unie de Tanzanie est persuadée que le peuple du Viet-Nam manifesterait alors son désir de paix et qu'après plus de 20 ans la guerre se terminerait. La République-Unie de Tanzanie adresse un appel tout particulier aux Etats-Unis d'Amérique et à leurs alliés pour qu'ils cessent sans condition de perpétrer des actes de guerre contre la République démocratique du Viet-Nam.

26. La République-Unie de Tanzanie a aussi été profondément indignée cette année par l'occupation militaire, en violation flagrante de la Charte, d'un pays membre de l'Organisation. Notre indignation a été d'autant plus grande que l'occupation de la Tchécoslovaquie s'est effectuée au milieu de déclarations d'amitié et de solidarité et que les agresseurs ont essayé de justifier leurs agissements en prétendant renforcer le socialisme. La République-Unie de Tanzanie rejette catégoriquement cette tentative de justification. Nous ne pouvons accepter qu'une nation quelle qu'elle soit s'arroge le droit de se proclamer le Messie d'une autre nation. En notre qualité de nation qui se consacre à l'édification du socialisme, nous rejetons notamment la prétention que cette doctrine morale et politique puisse conférer à une nation le droit d'en dominer une autre. Nous affirmons que la tragédie de Tchécoslovaquie n'a rien de commun avec le socialisme. Il s'agit d'une question de puissance. En effet, les événements qui se sont déroulés dans ce pays ne sont rien d'autre que la démonstration de l'insécurité fondamentale des petites nations devant l'esprit d'aventure des grandes puissances. C'est cette insécurité des pauvres et des faibles que les Nations Unies avaient pour mission de faire cesser.

27. Au Moyen-Orient, la situation reste toujours tendue et explosive. Elle continue de présenter un danger réel et imminent pour la paix et la sécurité du monde. En effet, la lueur d'espoir qui était apparue à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 242 (1967), en date du 22 novembre 1967, et après la nomination de M. Gunnar Jarring comme représentant spécial du Secrétaire général, semble n'avoir été qu'un mirage. En réalité, on ne discerne encore aucune indication qu'Israël soit prêt à accepter et à mettre en oeuvre la résolution du Conseil de sécurité. C'est précisément l'indifférence d'Israël devant l'opinion publique mondiale, son mépris à l'égard des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que l'occupation persistante des terres arabes par les forces israéliennes, qui font peser la menace la plus grave sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

28. La République-Unie de Tanzanie accepte l'idée qu'Israël, comme tout autre Etat, a le droit de vivre en paix.

Mais Israël n'a pas le droit d'occuper le territoire de ses voisins, et aussi longtemps qu'il continuera à le faire il ne sera pas possible de faire régner la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Il est indispensable que la communauté internationale prenne des mesures plus concrètes en vue d'assurer la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967. C'est alors seulement que nous pourrions espérer éviter une nouvelle conflagration dans cette région.

29. Ma délégation envisage avec la plus vive inquiétude la poursuite de la guerre entre le Nigéria et le Biafra. La communauté internationale est maintenant pleinement consciente de l'ampleur des souffrances qu'engendre ce conflit à allure de génocide. Je n'ai pas besoin de rappeler à l'Assemblée que ce terrible carnage dure depuis plus de 15 mois. Même les estimations les plus modérées parlent de massacre de milliers d'innocents, pour ne rien dire de ces milliers de femmes et d'enfants qui meurent lentement de faim.

30. La République-Unie de Tanzanie est convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à ce grave problème humain. Les armes peuvent exterminer et dévaster; elles ne peuvent pas triompher de la volonté bien arrêtée d'un peuple. Les armes ne peuvent pas convaincre un peuple que ceux qui s'en servent sont leurs amis et leurs compatriotes. Une conquête militaire ne peut se substituer à la solution pacifique d'un problème d'unité. C'est pour cette raison que la République-Unie de Tanzanie demande à nouveau la proclamation immédiate d'un cessez-le-feu. Il faut arrêter l'effusion de sang dès maintenant afin de pouvoir aborder les problèmes de la reconstruction dans un esprit de fraternité.

31. Mais que cette guerre cesse immédiatement ou se poursuive encore pendant de longs mois, les Nations Unies ne sauraient rester indifférentes devant les souffrances de ces millions de Biafrais qui sont devenus des réfugiés dans leur propre pays. Nous devons, pour le moins, trouver les moyens de contribuer efficacement à la fourniture et à l'acheminement de vivres et secours en faveur des victimes de la guerre.

32. Il se peut que les conflits humains soient inévitables; mais la souffrance, la misère et la dégradation que provoquent ces conflits sont multipliés des milliers de fois par le niveau des armements qui a été atteint dans le monde. Nous sommes convaincus que seul un désarmement général et complet permettra d'aboutir à un certain degré de sécurité entre les nations; en conséquence, la République-Unie de Tanzanie continuera d'apporter un appui maximum à tous les efforts sincères entrepris dans cette voie. Nous n'avons pas la naïveté de nous attendre à ce que cet objectif soit atteint rapidement ou en une seule étape. Nous reconnaissons que toute limitation des armements ou de leur utilisation peut être une contribution à cette fin, et nous approuverons toute mesure qui sera réellement conçue en vue de réduire la menace que représentent les armements. Cependant, il ne suffit pas que des mesures quelconques soient prises à cet égard; il faut qu'elles soient appropriées. Nous sommes persuadés que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sous sa forme actuelle [*résolution 2373 (XXII)*], ne constitue pas une étape dans la bonne voie. Au contraire, il s'agit d'une

tromperie, et la République-Unie de Tanzanie ne peut se résoudre à l'accepter.

33. Nous avons espéré, à propos de la conclusion d'un traité sur la non-prolifération, que les puissances nucléaires feraient de leur côté des efforts tangibles pour se dessaisir de droits que l'on demandait aux puissances non nucléaires d'abandonner. En effet, les événements qui se sont déroulés dans le monde ces dernières années et ces derniers mois ne nous fournissent aucune raison d'accepter de vagues assurances de bonne volonté. Plus exactement, la République-Unie de Tanzanie aurait voulu que les puissances nucléaires s'engagent de façon précise et catégorique à ne pas utiliser les armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, contre les Etats non nucléaires.

34. Lors de la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, la délégation de la République-Unie de Tanzanie est intervenue dans le débat qui a eu lieu à la 1570ème séance de la Première Commission pour parler de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je n'ai pas l'intention de reprendre la déclaration que nous avons faite alors. Mais notre appel en faveur d'une plus large utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ne nous permet pas d'accepter les accords du type "mendiant et bienfaiteur" envisagés dans l'actuel traité sur la non-prolifération. Nous persistons à croire que l'énergie atomique peut présenter un grand intérêt dans la lutte pour le développement économique et nous estimons qu'il est très important aussi que tous les pays, sans discrimination aucune, aient accès à cette énergie. Nous nous rendons parfaitement compte de la possibilité de voir certains Etats faire une mauvaise utilisation de l'énergie atomique et transformer celle-ci à des fins militaires. C'est pourquoi, nous sommes prêts à accorder notre soutien sans réserve à tout système international qui pourrait exister ou qui pourrait être créé en vue d'empêcher des agissements de ce genre. Mais ce système doit s'appliquer à tous les Etats; il ne doit pas y avoir de discrimination à l'encontre des nations plus faibles. C'est pour toutes ces raisons que nous ne pouvons accepter les propositions contenues dans le présent traité.

35. Le fait que nous ne puissions pas donner notre adhésion au Traité sur la non-prolifération ne signifie pas que nous nous désintéressons maintenant de la question du désarmement. Je dois insister sur ce point. Nous sommes là très intéressés par les discussions sur le désarmement qui ont lieu à Genève et ailleurs; nous continuerons de les suivre et d'y participer. Nous tenons à ce que chaque mesure prise en vue du désarmement soit une mesure réellement efficace.

36. Je voudrais examiner maintenant les problèmes du développement. La situation économique mondiale n'est guère encourageante pour les pays en voie de développement. La tendance persiste selon laquelle les termes de l'échange international évoluent de plus en plus en faveur des nations développées du Nord. Les prix des articles manufacturés et des biens d'équipement ne cessent de s'élever alors que les prix des produits de base restent stationnaires ou s'effondrent. Cet état de choses réduit à néant les efforts que les nations en voie de développement entreprennent pour améliorer le bien-être de leur peuple. Par ailleurs, l'aide provenant de pays développés continue de diminuer, en termes absolus aussi bien qu'en termes

relatifs, et cela malgré l'engagement pris par les pays développés de maintenir leur assistance à un niveau de 1 p. 100 environ de leur revenu national brut. Les engagements existent mais ils ne sont pas honorés.

37. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹ est apparue comme un échec complet. Je crois qu'il serait absurde de prétendre le contraire. Malgré les immenses efforts déployés, la session de New Delhi n'a abouti à aucun résultat pratique ou substantiel. Cette constatation est d'autant plus regrettable que la première session de la CNUCED avait donné le ton et tracé les grandes lignes des principes et de la politique qui devraient régir un nouvel ordre plus équitable du commerce international.

38. De nombreuses raisons ont été avancées pour expliquer l'échec des efforts entrepris jusqu'à présent dans le domaine du développement. Certains ont prétendu que cela était dû aux dépenses engagées pour les armements et les guerres dites "locales" dont souffre le monde; d'autres ont attribué cet échec aux problèmes concernant la balance des paiements ainsi qu'aux dévaluations de la monnaie dans les pays développés; d'autres encore ont affirmé que l'absence d'un sentiment de confiance en soi et d'intégration horizontale des économies des pays en voie de développement était à la base de l'insuccès de la réforme de l'économie internationale. D'autres explications encore ont été données, à savoir le peu d'empressement manifesté par les nations industrielles avancées pour augmenter les prix qu'elle paient pour les produits de base ou pour recevoir davantage d'articles manufacturés ou semi-manufacturés en provenance des pays en voie de développement sans insister pour obtenir la réciprocité; la réduction de l'aide accordée; l'absence d'efforts pour stabiliser les prix des marchés des articles manufacturés et des produits de base, etc. La vérité réside peut-être dans le fait que tous ces éléments entrent en jeu, et qu'en agissant sur l'un quelconque d'entre eux on pourrait contribuer à résoudre le problème. Cependant, à la base de tous les échecs, il faut voir un manque de volonté et le fait que le monde ne veut pas reconnaître l'ampleur de l'injustice qui règne actuellement dans les relations économiques internationales. Si la volonté d'effectuer une réforme existait vraiment les problèmes réels et techniques seraient déjà à moitié résolus.

39. Ma délégation pense que l'échec de la Décennie des Nations Unies pour le développement quant à la réalisation de progrès valables dans cette voie est peut-être dû au fait que l'on s'est trompé sur les éléments importants à mettre en valeur. C'est ainsi que l'on a insisté avant tout sur l'amélioration de la condition fondamentale de l'homme à notre époque de techniques modernes. Au cours de la dernière décennie, l'homme a effectué d'importantes conquêtes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons mis au point et développé la puissance des armes de destruction; nous sommes en train de conquérir le vaste domaine du fond des mers et des océans; nous avons construit de grands édifices et des vastes projets de travaux publics ont été entrepris. Mais la condition fondamentale de l'homme est toujours aussi misérable; relever le niveau de la dignité humaine n'a pas rencontré beaucoup d'apôtres dévoués. Dans nos plans de développement, nous avons eu tendance à oublier l'objectif principal de ce développement.

¹ Tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

40. Au cours des années à venir, nous devons réorganiser nos priorités; nous devons placer les problèmes concernant la dignité et la valeur de la personne humaine — partout dans le monde — en tête de la liste des priorités; occupons-nous de l'homme et des problèmes humains.

41. Il ne me reste plus qu'une chose à déclarer devant l'Assemblée aujourd'hui et, à ce propos, je suis malheureusement obligé de répéter ce qui a été dit à l'Assemblée à maintes reprises, tant par la délégation de la République-Unie de Tanzanie que par de nombreuses autres délégations. Je veux parler de la République populaire de Chine que l'on continue à exclure de l'Assemblée et des autres organes de l'Organisation des Nations Unies. D'après la constitution de l'Organisation des Nations Unies, le peuple de Chine doit avoir une place importante et une place d'honneur à l'Organisation. Il est absurde que, plus de 19 ans après que le peuple chinois a remplacé son gouvernement par un autre qu'il préférerait, l'Assemblée prétende encore que la Chine est représentée par le gouvernement même qu'elle a rejeté. Il est grand temps de remédier à cette anomalie et de rendre aux représentants de la République populaire de Chine la place qui lui revient de droit. Ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra parler de manière réaliste d'autodétermination, de nationalité, de paix et de désarmement; en effet, on ne saurait procéder à un examen valable de ces problèmes alors que la nation qui groupe la population la plus nombreuse du monde est exclue de notre organisation et qu'un puissant Etat nucléaire est tenu à l'écart des débats. Au cours de la présente session, comme elle l'a fait au cours des précédentes, la République-Unie de Tanzanie coopérera pleinement avec les délégations qui oeuvrent en vue de mettre fin à cette tentative délibérée de réduire l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

42. La vingt-troisième session de l'Assemblée générale coïncide avec le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et il serait souhaitable que les Etats Membres de l'Organisation s'engagent à agir avec une vigilance et un dynamisme renouvelés en vue d'éliminer l'injustice et l'oppression sous toutes leurs formes. Au nom de la République-Unie de Tanzanie, je prends moi-même cet engagement.

43. M. ZAHEDI (Iran) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais, tout d'abord, féliciter M. Arenales de son élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée. La délégation iranienne estime que cette élection constitue à la fois la reconnaissance de la contribution accrue que le Guatemala apporte dans les affaires du monde et un hommage aux qualités personnelles d'homme d'Etat et de diplomate dont M. Arenales a toujours fait preuve au cours de sa longue association aux travaux de l'Organisation. Nous espérons sincèrement que, sous sa direction, la vingt-troisième session de l'Assemblée générale fera des progrès substantiels vers la solution des problèmes auxquels l'Organisation se heurte depuis si longtemps.

44. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, mon cher collègue M. Corneliu Manescu, de la Roumanie, qui s'est acquitté de ses hautes fonctions avec dévouement et d'une façon remarquable; la compétence et l'objectivité avec lesquelles il a su présider aux débats si difficiles de la vingt-deuxième session lui ont valu notre estime et notre admiration. Son

talent, sa discrétion et sa sagesse nous sont à présent bien connus, et il a été salué à l'unanimité comme représentant la voix de la modération.

45. Je voudrais maintenant ajouter un mot à propos du tremblement de terre qui a secoué récemment mon pays, faisant plus de 10 000 morts et plusieurs milliers de personnes sans abri dont la vie a été bouleversée. Dans cette douloureuse épreuve, nous avons reçu l'assistance morale et matérielle de gouvernements et de peuples de tous les coins du monde. En exprimant notre profonde reconnaissance pour la réaction spontanée et généreuse grâce à laquelle l'aide et les secours ont été prodigués à l'Iran, je tiens à faire remarquer que ce fut là un exemple vivant de l'esprit de coopération et de solidarité qui pourrait exister entre toutes les nations du monde.

46. La dernière session de l'Assemblée générale s'est tenue dans un climat assez sombre. Préoccupés comme nous le sommes maintenant, par l'existence persistante de nombreuses situations où il y a menace de conflit ou conflit véritable, par les échecs subis dans le domaine économique et par un sentiment croissant de déception qui se répand dans le monde entier devant le manque d'efficacité de l'Organisation des Nations Unies face à ses responsabilités fondamentales, nous sommes malheureusement conscients du fait que nous n'avons pas réalisé de véritables progrès en vue de résoudre ces problèmes. Cependant, malgré les préoccupations qu'inspirent des crises internationales persistantes, nous ne devons pas manquer de souligner certains résultats encourageants obtenus dans d'autres domaines.

47. A cet égard, on doit louer les efforts inlassables de notre éminent secrétaire général. Son attachement personnel aux principes de justice et de paix mérite toute notre estime et toute notre admiration.

48. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] représente assurément un jalon important sur la voie du désarmement nucléaire. Nous pouvons aussi tirer un encouragement des efforts redoublés qui ont été faits sur le plan national et international dans le domaine des droits de l'homme, efforts qui ont connu leur point culminant à la Conférence internationale des droits de l'homme qui s'est tenue à Téhéran en avril et mai de cette année.

49. Les progrès accomplis en vue de mettre au point les dispositions régissant l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et l'examen de la question de l'utilisation du fond des mers et des océans à des fins pacifiques sont très prometteurs pour l'avenir de l'humanité.

50. Toutefois, ces quelques succès sont éclipsés par le fait que nous n'avons pas réussi à résoudre les problèmes impérieux et urgents qui se posent à nous maintenant. Au moment où s'ouvre la vingt-troisième session, le monde est en présence de conflits dangereux et destructifs qui sont aussi loin d'être résolus aujourd'hui qu'ils l'étaient lorsque nous nous sommes réunis il y a un an. La guerre du Viet-Nam se poursuit. Les efforts entrepris pour régler les problèmes du Proche-Orient, après la guerre de l'année dernière, restent vains. En outre, nous avons été les témoins, cette année, d'une situation nouvelle en Europe. La Décennie pour le développement et la deuxième session

de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont constitué, en dernière analyse, autant d'échecs. En définitive, nous n'avons pas réussi à réaliser des progrès dans deux domaines essentiels, à savoir l'établissement de la paix et le maintien de la paix.

51. Je voudrais, en conséquence, considérer pendant quelques instants chacun de ces domaines et commencer, tout d'abord, par faire état des résultats positifs qui intéressent la sécurité et la survie de toute race humaine; je veux parler du problème qui consiste à empêcher la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le fruit d'un effort laborieux et d'un travail intense. La conclusion d'un tel traité était d'une importance vitale. Tout en reconnaissant que ce traité ouvrira la voie aux négociations sur les problèmes fondamentaux du désarmement et de l'arrêt de la course aux armements nucléaires, nous estimons qu'il n'a pas entièrement répondu à notre attente ni dissipé notre inquiétude.

52. A mesure que les événements des années écoulées ont affaibli notre confiance en l'efficacité de l'Organisation en tant que gardienne de notre sécurité, l'intérêt que présentent des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires a joué un rôle de plus en plus important dans la mise au point des dispositions concernant la non-prolifération. Mon gouvernement aurait souhaité voir des garanties de sécurité et de non-prolifération incorporées de façon parallèle, inséparable et intégrale dans un traité sur le désarmement général et complet.

53. C'est pourquoi mon gouvernement regrette profondément que la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires ne soit pas parvenue à concrétiser sa promesse d'apporter une solution au problème de la sécurité des Etats non nucléaires. Cet insuccès n'a été ni une surprise ni un recul. La Conférence ne représente pas une étape finale, mais plutôt un premier effort. Nous ne devons pas nous laisser décourager par ses résultats, mais nous ne devons pas non plus refuser de regarder les choses en face. Le moment est donc venu pour tous les Etats, nucléaires et non nucléaires, d'essayer à nouveau d'ériger de concert cet élément indispensable de la non-prolifération, en tenant mieux compte des réalités et en agissant moins égoïstement. Nous avons déjà dépensé beaucoup de temps et d'énergie pour sa réalisation et nous souffririons tous d'un échec. Je ne voudrais pas, néanmoins, sous-estimer l'importance des résultats obtenus par la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, particulièrement dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

54. La polarisation de la puissance et le fossé qui sépare les nations industrialisées des nations sous-développées menacent les intérêts vitaux de toutes les nations, riches ou pauvres, ainsi que la création de conditions assurant la stabilité de la communauté internationale. Les disparités frappantes du niveau de vie entre les nations en voie de développement et les puissances industrielles ont pour parallèle l'écart immense qui prive encore des millions d'êtres humains de la jouissance complète de leurs droits fondamentaux. L'importance de cette interdépendance a été reconnue, une fois encore, lors de la récente Conférence internationale des droits de l'homme, qui s'est tenue à Téhéran, et a été éloquemment exprimée dans les différen-

tes résolutions de la Conférence ainsi que dans la Proclamation de Téhéran².

55. En fait, ce document historique et solennel est le premier texte du genre qui ne se limite pas aux libertés dans le sens "classique" du terme, mais vise également une longue série de droits économiques, sociaux et culturels. C'est un serment fait par la communauté internationale qui reflète la volonté commune de réussir à mettre pleinement en oeuvre les droits de l'homme en vue d'éliminer de notre planète les maux causés par l'analphabétisme, le racisme, la violence, la faim et la maladie.

56. Nous sommes parfaitement conscients des insuffisances de cette proclamation, mais nous estimons cependant que, 20 ans s'étant écoulés depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une telle proclamation devait être adoptée. En réalité, il était indispensable de montrer au monde que, en dépit des différences existantes, la notion des droits de l'homme demeure une et indivisible.

57. La Proclamation de Téhéran représente les aspirations d'une génération nouvelle, marquée par l'expérience acquise au cours des deux dernières décennies. Par l'ampleur de son contenu qui embrasse une multitude de problèmes allant de l'*apartheid* au désarmement, de l'analphabétisme à l'écart toujours grandissant entre les nations pauvres et les nations riches, la Proclamation reflète les besoins ainsi que les espoirs de notre temps.

58. Je voudrais à nouveau déclarer que nous condamnons la politique d'*apartheid*, la discrimination raciale et le déni persistant du droit à l'autodétermination des peuples asservis. Nous approuvons le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à la jouissance des libertés fondamentales. Nous réaffirmons qu'à notre avis le fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement retarde la mise en oeuvre des droits de l'homme dans la communauté internationale. Il est indispensable que chaque nation déploie les plus grands efforts possibles pour combler ce fossé.

59. J'en viens maintenant à une autre préoccupation plus immédiate de la communauté mondiale et de l'Organisation, à savoir, les obstacles qui empêchent que nous jouissions de la paix.

60. Bien que la terrible guerre du Viet-Nam constitue toujours un souci très grave pour la communauté internationale, il est encourageant de noter qu'une porte a, enfin, été entrouverte pour permettre à des négociations de s'engager. La position de mon gouvernement sur ce point a déjà été exposée publiquement. Bien que, jusqu'à présent, aucun progrès substantiel ne semble avoir été réalisé, j'estime cependant que l'initiative même de ces discussions est un premier pas important sur la voie qui mènera à la fin de la guerre.

61. La crise du Moyen-Orient, qui continue sans désespérer, est certes particulièrement présente à notre esprit. Le danger que cette situation tragique et explosive représente

pour la paix et le progrès en général dans la région ne saurait être exagéré. Le fait tragique que, plus d'une année après la fin de la guerre israélo-arabe, aucune solution aux problèmes ni aucun changement dans le *statu quo* ne soient intervenus, est un reproche pour nous; cette situation menace la vie de millions d'innocentes victimes ainsi que les espoirs de paix dans la région, et elle entrave le développement de relations constructives et coopératives non seulement dans la région, mais dans le monde entier.

62. A la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons rejeté la guerre comme moyen de régler les différends. Nous avons été d'accord pour dire que les titres obtenus par la force ne pouvaient être reconnus comme valables. Aucun Etat ne doit être autorisé à agrandir ses frontières à la suite d'une guerre. Nous avons demandé que des dispositions soient prises en vue du retrait des forces israéliennes des territoires arabes et nous nous sommes opposés aux mesures unilatérales prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem. Nous avons insisté sur l'urgence qu'il y avait à appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question. Mon pays suit les événements qui se déroulent dans cette région avec des sentiments d'inquiétude pour l'avenir et de sympathie pour les populations innocentes qui sont les premières victimes de la guerre.

63. A notre avis, ce n'est que par la mise en oeuvre des décisions des Nations Unies dans ce domaine, et en particulier de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, qu'un règlement pacifique dans le Moyen-Orient pourra devenir une réalité. L'ambassadeur Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, chargé de la tâche difficile de préparer l'application de cette résolution, a déjà mérité toute notre estime. En lui rendant hommage pour ses efforts incessants et pour sa grande habileté diplomatique, je voudrais exprimer l'espoir qu'il pourra, en fin de compte, surmonter les difficultés qui ont, jusqu'à présent, jalonné sa mission.

64. Les événements de Tchécoslovaquie ont également provoqué l'inquiétude et l'agitation internationales. En ce qui nous concerne, la position de mon gouvernement a été parfaitement précisée par sa prompte réaction devant cette situation. Nous sommes d'avis que l'intervention armée en Tchécoslovaquie, qui n'a été motivée par aucun appel de la part du gouvernement légitime de ce pays, est injustifiable. Mon gouvernement espère qu'une solution juste et équitable interviendra, qui sauvegardera les droits de la nation tchécoslovaque, au même titre que ceux de toute autre nation indépendante, et sera conforme aux vœux du peuple tchécoslovaque.

65. Un autre domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à obtenir des résultats concrets est celui des opérations de maintien de la paix. A ce sujet, nous devons être honnêtes envers nous-mêmes et admettre qu'il existe des limites très réelles pour ce qui est de notre capacité d'agir efficacement. Bien que nous, membres de l'Assemblée générale, puissions voter en faveur d'opérations de maintien de la paix et adopter des résolutions contenant des clauses qui exigent une action coercitive pour leur application, notre rôle n'en est pas moins essentiellement limité à celui d'un forum public.

² Voir *Acte final de la Conférence internationale des droits de l'homme, Téhéran, 22 avril-13 mai 1968* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XIV.2), p. 3 à 5.

66. En permettant à la conscience du monde de s'exprimer ici, de manifester son indignation et de formuler ses espoirs, nous ne pouvons qu'espérer persuader le Conseil de sécurité d'agir pour assurer la paix et faire cesser les actes d'agression. L'hésitation que manifeste le Conseil de sécurité pour approuver des opérations de maintien de la paix et leur mise en oeuvre fait qu'il est de notre devoir impératif d'améliorer le mécanisme prévu pour le maintien de la paix et le règlement pacifique des différends.

67. Il va sans dire qu'à moins que notre organisation mondiale ne se transforme en un véritable instrument viable et efficace pour le maintien de la paix, comme cela avait été prévu à l'origine, la communauté internationale continuera de subir des crises toujours plus nombreuses. C'est également un axiome de déclarer que, si l'Organisation des Nations Unies était parvenue à établir la primauté du droit, éliminant ainsi le règne de la force, de nombreux conflits — et spécialement des conflits armés — auraient été évités. Mais le succès de l'Organisation dépend, dans une large mesure, des actes de ses membres, particulièrement en ce qui concerne les obligations que leur impose la Charte. Ce n'est que grâce à l'observation rigoureuse des principes consacrés par la Charte — et tout spécialement de l'engagement pris de s'abstenir aussi bien du recours à la force que de l'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats — qu'on peut espérer voir s'établir la primauté du droit. A cet égard, les puissances qui, en pratique et aux termes de la Charte, assument une grande part de responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix, pourraient faire beaucoup pour créer les conditions qui dissuaderaient les nations de recourir à la force.

68. Le Gouvernement de l'Iran estime que le maintien de la paix est une responsabilité collective qui exige la coopération de tous. Mon gouvernement est prêt à participer à un tel effort, et je tiens à confirmer aujourd'hui l'engagement que nous avons pris, il y a quelque temps, de mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies des forces de maintien de la paix chaque fois que la situation pourrait l'exiger.

69. Je voudrais maintenant passer à une question d'une importance égale à celle du maintien de la paix et de la stabilité du monde, à savoir la question du développement économique.

70. Nous étions nombreux à penser que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnerait une nouvelle impulsion à la coopération internationale dans le domaine du développement. Beaucoup espéraient que, à la suite des consultations entre pays donateurs et pays bénéficiaires, un nouvel élan stimulerait la première Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que la préparation de la seconde Décennie.

71. D'une façon générale, on s'attendait que la reconnaissance de la vérité fondamentale selon laquelle le progrès économique est le résultat d'un effort commun dont le succès dépend de relations efficaces entre pays développés et pays en voie de développement, persuade les pays développés de la nécessité de favoriser les exportations des pays en voie de développement d'assouplir les conditions de l'aide et d'accroître le volume de celle-ci.

72. La deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été un échec. Les pays industrialisés n'ont pas voulu ou n'ont pas pu s'engager par des dispositions relatives au commerce et à l'assistance qui eussent assuré à tous un avenir prospère. Nous sommes fermement convaincus que cet objectif doit constituer la base de la deuxième Décennie pour le développement.

73. Toutefois, l'Iran, de son côté, a fait des progrès importants dans les domaines économique et social au cours de la première Décennie pour le développement. A la suite d'efforts intenses en matière sociale, politique et économique et grâce à l'institution de réformes révolutionnaires d'une portée considérable, notre économie se développe rapidement. Le produit national brut de l'Iran s'est accru, l'année dernière, de près de 12 p. 100. En association avec nos voisins, le Pakistan et la Turquie, dans le cadre d'un plan de coopération régionale pour le développement, nous avons déjà pu constater les avantages que chacun de nos pays pourra tirer d'efforts de coopération dans les domaines économique et commercial.

74. Nous avons entrepris la mise en oeuvre de notre quatrième plan quinquennal de développement dans lequel nous attachons une importance particulière à l'expansion du secteur industriel. Dans d'autres domaines, l'emploi de conscrits de l'armée dans des programmes d'alphabétisation, d'hygiène et de développement continue de donner des résultats substantiels. En fait, c'est le succès de cette campagne qui fournit à nos jeunes recrues l'occasion de contribuer à différents programmes de développement social.

75. Néanmoins, en cette époque d'interdépendance internationale, nous ne pouvons nous isoler du reste du monde et demeurer indifférents aux souffrances et aux misères des autres. A notre avis, on ne peut jouir parfaitement du bonheur que lorsqu'on peut, en même temps, être le témoin de la prospérité d'autrui. C'est dans cet esprit de solidarité que S. M. I. Shahansnah Aryamehr a recommandé, en diverses occasions, la mise à profit de services bénévoles et compétents de volontaires dans une vaste série de programmes humanitaires de protection sociale. En juin 1968, au cours d'une conférence à l'Université Harvard, mon auguste souverain a déclaré :

“Je propose la création d'une organisation internationale qui serait désignée sous le nom de Universal Welfare Legion et à laquelle des particuliers apporteraient leurs services, sans considération de pays, de classe, de race, de religion, de sexe, d'âge, de niveau économique ou de statut social. Leur seul dénominateur commun serait le fait qu'elles auraient décidé de consacrer une partie de leur vie au service de l'humanité. Le siège de l'administration générale de cette organisation serait rattaché exclusivement à l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire à la plus grande organisation qui ait été créée, sur le plan international; pour servir l'humanité tout entière.”

Sa Majesté Impériale a poursuivi en ces termes :

“Que ceux qui désirent se mettre au service de l'humanité se groupent pour que la voix de l'altruisme puisse parvenir aux oreilles de centaines de millions de leurs frères et soeurs sans protection et sans espoir qui sont disséminés à travers le monde.”

76. Cet appel éloquent, lancé à tous les hommes de bonne volonté pour qu'ils descendent dans l'arène et unissent leurs efforts contre les forces destructrices de l'apathie, du désespoir et de la belligérance, définit et résume, je pense, les nobles objectifs de l'Organisation ainsi que les ardents espoirs des hommes du monde entier. C'est sur cette note d'espérance et d'attente que je souhaite conclure ma déclaration.

77. M. TOIV (République populaire de Mongolie) [*traduit du russe*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection aux importantes fonctions de président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter de grands succès dans l'accomplissement de cette tâche lourde de responsabilités. La délégation mongole est heureuse de se joindre aux orateurs qui ont rendu hommage à M. Corneliu Manescu, ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, qui fut président de la précédente session de l'Assemblée générale.

78. Cette vingt-troisième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une atmosphère internationale complexe et tendue.

79. La guerre que les Etats-Unis mènent au Viet-Nam, les séquelles non encore éliminées et qui vont s'aggravant de l'agression d'Israël contre les Etats arabes, et les autres menées des impérialistes contre les forces de la paix, de l'indépendance nationale, de la démocratie et du socialisme dans diverses parties du monde, ne cessent de compliquer la situation internationale et s'opposent à la solution des problèmes d'actualités, ce qui accroît les menaces contre la paix et la sécurité mondiales.

80. Le monde entier s'inquiète de plus en plus de la guerre colonialiste que les Etats-Unis poursuivent contre le peuple vietnamien. Le Gouvernement américain demeure sourd aux exigences de l'opinion mondiale qui demande la fin de cette guerre barbare.

81. Près de six mois se sont écoulés depuis que, sur l'initiative du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, des entretiens officiels se sont ouverts à Paris entre les représentants de ce pays et des Etats-Unis, afin d'examiner la question de la cessation des bombardements et des autres hostilités contre la République populaire du Viet-Nam. Si ce problème trouvait une solution positive, cela ouvrirait la voie au règlement politique du problème vietnamien et au rétablissement de la paix en Asie du Sud-Est. Jusqu'à présent, néanmoins, et par la faute du Gouvernement des Etats-Unis, aucun progrès n'a été enregistré.

82. En fait, les Américains se refusent à examiner de façon positive la question essentielle; ils recourent à des mesures dilatoires et à des atermoiements pour gagner du temps afin de gravir de nouveaux échelons dans l'escalade de l'agression au Viet-Nam.

83. En outre, s'appuyant sur la déclaration du président Johnson du 31 mars 1968, relative à une prétendue limitation des bombardements sur le territoire du Viet-Nam du Nord, les représentants américains demandent que la République démocratique du Viet-Nam fasse preuve, en

réponse, de "modération" ou de "réciprocité". Manifestement, c'est là une manière d'essayer d'effacer la différence entre agresseur et victime de l'agression. Bien plus, les Etats-Unis prétendent obtenir, autour de la table des négociations, ce qu'ils sont incapables de gagner sur le champ de bataille. Tel est le sens véritable des propos des représentants américains lorsqu'ils parlent d'aboutir à ce qu'ils nomment une "paix honorable" au Viet-Nam.

84. A l'égard du problème vietnamien, la position du Gouvernement de la République populaire de Mongolie est sans ambiguïté. Les Etats-Unis ont déchaîné une guerre colonialiste contre le peuple vietnamien. Ce sont eux qui, s'ils souhaitent réellement un règlement pacifique de ce problème, doivent mettre fin à l'agression. Ils doivent, sans condition, cesser les bombardements et autres hostilités contre la République démocratique du Viet-Nam. C'est là non seulement la position justifiée de la République démocratique du Viet-Nam, que les représentants de ce pays défendent avec persévérance aux négociations de Paris, mais aussi ce qu'exige l'opinion mondiale éprise de paix, sans excepter une part importante du peuple américain. Le progrès des négociations de Paris dépend exclusivement des Etats-Unis.

85. Les tentatives que font les Etats-Unis pour résoudre par la force le problème vietnamien n'ont pas la moindre chance de succès, elles sont vouées à l'échec. Un peuple qui lutte pour une juste cause est invincible. Avec l'aide et le soutien des pays socialistes et de toutes les forces progressistes du monde, l'héroïque peuple vietnamien défendra jusqu'au bout, avec une fermeté inébranlable, son droit imprescriptible à se développer dans l'indépendance sur la voie du progrès et de la paix. C'est ce que démontrent les coups vigoureux et efficaces que les forces armées et le peuple du Viet-Nam ont portés à l'agresseur et qui ont créé, en fait, en 1968, une situation entièrement nouvelle au Viet-Nam.

86. La République populaire de Mongolie a apporté et continuera d'apporter toute l'aide possible et son soutien multiple au peuple vietnamien, dans sa lutte légitime contre les agresseurs américains pour le salut de sa patrie et le triomphe de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social.

87. Nous estimons que la base équitable d'un règlement politique est constituée par les célèbres propositions en quatre points du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, ainsi que par le programme politique du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, reposant sur les Accords de Genève de 1954.

88. La délégation mongole insiste sur le fait que les Etats-Unis doivent reconnaître le Front national de libération du Viet-Nam du Sud en tant que seul représentant légitime du peuple du Viet-Nam du Sud. C'est là un élément important du règlement du problème vietnamien.

89. La situation au Moyen-Orient prend un caractère de plus en plus inquiétant, car Israël poursuit son agression contre les Etats arabes. Non seulement ce pays conserve les territoires conquis, mais il redouble de provocations contre les Etats arabes. Par là, les milieux dirigeants israéliens jettent ouvertement un défi à la volonté, clairement

exprimée, de l'immense majorité des Etats Membres des Nations Unies et refusent effrontément d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967 [242 (1967)]. De toute évidence, Tel-Aviv ne s'y serait jamais risqué s'il ne se sentait pas soutenu par certaines puissances occidentales, notamment les Etats-Unis.

90. Les Nations Unies doivent prendre des mesures véritables et efficaces pour éliminer les conséquences de l'agression israélienne et, en premier lieu, pour que les troupes d'Israël soient retirées immédiatement et sans condition des territoires arabes conquis et ramenés derrière la ligne existant jusqu'au 5 juin 1967. Cette mesure pourra seule ouvrir la voie à une stabilisation durable de la situation au Moyen-Orient, sur la base de la reconnaissance et du respect du droit qu'a chaque Etat de cette partie du monde de mener une vie indépendante et du droit qu'il a à l'inviolabilité et à l'intégrité de son territoire. A cet égard, nous déclarons que le Gouvernement de la République populaire de Mongolie soutient l'initiative constructive du Gouvernement de la République arabe unie tendant à assurer la mise en oeuvre par étapes des dispositions de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967.

91. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie condamnent sévèrement, aujourd'hui comme hier, la politique expansionniste d'Israël et soutiennent résolument la juste lutte des peuples arabes pour leur indépendance et l'intégrité nationale de leurs pays. En Mongolie, nous suivons avec une sympathie sincère les efforts que font les pays arabes pour renforcer l'unité arabe dans leur lutte pour le rétablissement de la paix au Moyen-Orient et pour la défense de leurs intérêts vitaux.

92. La politique d'ingérence ouverte dans les affaires intérieures d'autres pays et de répression du mouvement de libération nationale des peuples, que pratiquent les milieux impérialistes, ne cesse de créer de nouveaux foyers de tension dans d'autres parties du monde encore.

93. Les forces d'occupation américaines et le régime fantoche de Pak Sung Hi ont fait de la Corée du Sud un bastion de la politique d'agression des Etats-Unis en Extrême-Orient et en Asie du Sud-Est. Les Etats-Unis et le régime sud-coréen ne cessent de violer les clauses de l'armistice en Corée et intensifient les provocations armées contre la République populaire démocratique de Corée. C'est ce que démontre bien l'incident bien connu du navire espion *Pueblo*, pris en flagrant délit dans les eaux territoriales de ce pays.

94. Pour faire disparaître ce dangereux foyer de tension et donner au peuple coréen la possibilité de résoudre lui-même la question de la réunification pacifique de sa patrie, nous pensons que la condition essentielle est toujours que soient immédiatement retirées de Corée du Sud les forces américaines et les autres troupes étrangères qui s'y trouvent sous le nom prétendu de "forces des Nations Unies". Ces considérations ont conduit la République populaire de Mongolie, aux côtés de 10 autres pays, à faire à nouveau inscrire à l'ordre du jour de l'actuelle session de l'Assemblée générale la question du retrait des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères occupant la Corée du

Sud sous le couvert des Nations Unies [A/7184 et Add.1 et 2]. Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie pense que la fameuse "Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée" doit être dissoute. Une solution positive de ces problèmes ferait beaucoup pour détendre la situation en Extrême-Orient.

95. Notre délégation déclare une fois de plus que les propositions constructives présentées par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour une réunification pacifique de la Corée sur des bases démocratiques sont parfaitement conformes aux vœux du peuple coréen et propres à affermir la paix dans cette région du monde.

96. Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie condamne énergiquement les atteintes de plus en plus fréquentes que portent les bellicistes américains à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Cambodge et du Laos. Ces actes criminels risquent d'étendre à toute l'Indochine la guerre colonialiste du Viet-Nam.

97. En tant que pays d'Asie, la République populaire de Mongolie suit avec une vive inquiétude les intrigues des Etats-Unis et de leurs alliés d'Asie qui tendent à renforcer les positions militaires et stratégiques des Etats-Unis dans ce continent et dans la région du Pacifique, ainsi qu'à renforcer et à développer le bloc militaire et politique nommé ASPAC (Conseil de l'Asie et du Pacifique).

98. A l'heure actuelle, ce qui caractérise la situation mondiale c'est que, en réplique à la croissance irrésistible et au développement des forces anti-impérialistes et progressistes, les milieux d'agression les plus réactionnaires de l'impérialisme redoublent d'activité de tous côtés. Et, comme une résistance de plus en plus forte s'oppose à leur activité effrontée d'aventuriers – comme la guerre colonialiste des Etats-Unis au Viet-Nam – ces milieux appliquent les méthodes les plus subtiles pour mener à bien les sinistres desseins qu'ils tramant contre les forces de la paix et du progrès social.

99. La politique d'"établissement de ponts" et la variante qu'en a adoptée Bonn sous le nom de "nouvelle politique orientale", appliquée aux relations avec les pays socialistes, sont le pivot essentiel de la stratégie globale de l'impérialisme mondial. Les milieux impérialistes ne négligent rien pour intensifier leur travail de sape et leur diversion idéologique contre les pays socialistes, pour démembrer le système socialiste, force d'action décisive contre la réaction impérialiste et sûr appui des peuples dans leur lutte pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le socialisme.

100. Le tapage indécent qu'ont fait au Conseil de sécurité à propos des événements de Tchécoslovaquie les puissances occidentales ainsi que les calomnies qu'ont débitées leurs représentants contre l'Union soviétique et ses alliés, ici même, devant l'Assemblée générale, expriment fort clairement la nervosité et la rage qu'inspire aux milieux impérialistes l'échec des plans à longue portée qu'ils avaient tracés pour arracher la Tchécoslovaquie au système socialiste. Par ces actions, ils révèlent une fois de plus au monde entier leurs desseins perfides.

101. Dans les conditions actuelles, lorsque tous les problèmes de la vie internationale se ramènent, en dernier ressort, à la lutte entre les forces de la réaction et de la guerre, d'une part, et les forces de la paix, du progrès et du socialisme, d'autre part, l'aide que cinq Etats socialistes ont apportée à la République socialiste de Tchécoslovaquie pour la défense de ses conquêtes socialistes non seulement correspondait aux intérêts vitaux du peuple tchécoslovaque, mais constituait aussi une mesure opportune et nécessaire pour la protection du système socialiste mondial, ainsi que de la paix en Europe et dans le monde entier. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire de Mongolie a soutenu fermement la position des Gouvernements de l'Union soviétique, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République démocratique allemande et de la République populaire de Pologne, pour l'aide fraternelle qu'ils ont apportée au peuple tchécoslovaque dans une période difficile.

102. La question de sécurité européenne tient une place importante dans l'oeuvre de renforcement de la paix universelle et de prévention d'une nouvelle guerre mondiale.

103. Pour assurer la sécurité de l'Europe, le problème essentiel consiste toujours à régler pacifiquement la question allemande; un tel règlement n'est possible que sur la base de la reconnaissance des frontières européennes établies à la suite de la seconde guerre mondiale et de la reconnaissance de l'existence de deux Etats allemands, à savoir la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Tant que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne prétend avoir le droit de représenter exclusivement toute la nation allemande et entend remettre en cause la carte de l'Europe, la sécurité du continent ne saurait être tenue pour assurée. Le danger de cette politique, qui a fait de la République fédérale d'Allemagne la source principale d'une nouvelle menace en Europe, s'aggrave encore davantage du fait que, dans ce pays-là, les forces revanchardes et néo-nazies redoublent d'activité.

104. L'existence de la République démocratique allemande, qui est le premier Etat ouvrier et paysan de la nation allemande, exerce une importante influence modératrice sur l'évolution dangereuse des événements en Allemagne de l'Ouest.

105. Le Gouvernement de la République démocratique allemande applique fermement et sans défaillance une politique de paix, d'amitié et de coopération entre les peuples et apporte une contribution positive à l'affermissement de la sécurité européenne.

106. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe, d'où sont parties deux guerres mondiales dévastatrices, il faut que tous les Etats de ce continent, fermant les yeux sur les différences qu'il peut y avoir entre leurs régimes politiques et sociaux, mettent tous leurs soins à établir un système de sécurité collective. La Déclaration de Bucarest³,

³ Déclaration sur la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe, signée à la Conférence du Comité politique consultatif des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. Bucarest, 4-6 juillet 1966.

signée par les Etats socialistes en 1966, ainsi que d'autres propositions constructives de ces pays fournissent un bon point de départ pour travailler à la solution de cet important problème.

107. Dans les circonstances internationales actuelles, la tâche la plus importante, en ce qui concerne l'affermissement de la paix et de la sécurité des peuples, est d'écarter les menaces de conflit nucléaire en mettant fin à la course aux armements et en interdisant et en éliminant les armes nucléaires. La conclusion du Traité de non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*] a été une mesure importante qui a contribué à créer des circonstances favorables aux progrès du désarmement nucléaire. Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie a été des premiers à signer ce traité, instrument international qui exprime, à son avis, la volonté et le désir de tous les peuples d'empêcher la diffusion dangereuse de cette arme d'extermination massive.

108. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires nous paraît répondre aux intérêts de tous les pays et imposer de façon équitable des obligations réciproques aux diverses puissances tant nucléaires que non nucléaires. C'est pourquoi il importe à l'extrême au renforcement de la paix du monde que ce traité soit promptement signé et ratifié.

109. Il importe maintenant de prendre le plus rapidement possible de nouvelles mesures propres à mettre fin à la course aux armements et à provoquer le désarmement nucléaire. A cet égard, un grand rôle revient au Mémorandum du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur certaines mesures urgentes concernant la cessation de la course aux armements et le désarmement [*A/7134*], inscrit à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale à titre de question importante et urgente.

110. La délégation mongole estime que ce mémorandum, qui contient un grand nombre de propositions constructives, constitue pour les forces éprises de paix un programme de lutte clairement exposé pour éliminer les risques de conflit nucléaire et préparer les conditions qui permettront de parvenir au désarmement général et complet. Entre autres problèmes essentiels de désarmement, le Gouvernement soviétique propose à nouveau d'interdire l'utilisation des armes bactériologiques et chimiques [*1679^{ème} séance, par. 121*]. Cette question revêt une particulière actualité au moment où les Etats-Unis emploient l'arme chimique au Viet-Nam. Nous éprouvons, nous aussi, l'inquiétude que maints orateurs ont exprimée ici, du fait de l'intensification de la course aux armes chimiques et bactériologiques à laquelle se livrent certains pays occidentaux, notamment les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

111. Comme par le passé, le Gouvernement de la République populaire de Mongolie pense que l'Organisation des Nations Unies doit lutter plus énergiquement pour l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*]. En 1970, on célébrera le dixième anniversaire de cette décision historique adoptée par notre organisation. Il faut qu'à ce moment-là nous ayons pris des mesures efficaces pour assurer la libération des 50 millions d'êtres

humains qui gémissent encore sous le joug de régimes colonialistes et racistes.

112. Notre gouvernement est vivement préoccupé de constater qu'un grand nombre de résolutions importantes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation et à l'extirpation du racisme, notamment sous sa forme la plus perverse, l'*apartheid*, demeure lettre morte. La cause principale de cette situation anormale est l'action antagoniste qu'exerce la coalition des puissances colonialistes et des régimes racistes. La situation est particulièrement grave dans le sud de l'Afrique. Le régime illégal de Rhodésie et les racistes de la République sud-africaine, alliés aux colonialistes portugais et soutenus par les puissances impérialistes, non seulement renforcent le bastion colonialiste de cette région, mais encore font peser une menace de plus en plus grave sur les Etats indépendants du continent africain. Pour lutter contre cette menace, il faut avant tout assurer l'unité d'action de toutes les forces anti-impérialistes et progressistes d'Afrique.

113. De plus, il nous semble que l'une des mesures essentielles de la lutte contre l'action convergente du colonialisme, du néo-colonialisme et du racisme consiste à renforcer davantage et à développer la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine, afin de mettre en oeuvre la Déclaration, ainsi que les autres décisions qu'a prises l'Organisation des Nations Unies dans le sens de la décolonisation.

114. Notre organisation doit faire dans ses travaux une place importante aux problèmes que posent la coopération économique internationale et le renforcement de l'indépendance économique des jeunes Etats. La deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à New Delhi, a montré que les Nations Unies ont encore des efforts à faire pour assurer, sur la base de l'égalité des droits et des rapports mutuellement profitables, la coopération économique des Etats, indépendamment de leur régime économique et social, pour éliminer l'infâme régime des discriminations dans le commerce international et pour créer un état de choses favorable au progrès social des pays en voie de développement.

115. La République populaire de Mongolie est pour le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, instrument au service de la paix et de la coopération internationale; elle se prononce contre toutes les tentatives qui visent à violer ou à réviser les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Il est très important de respecter le principe d'universalité de notre organisation.

116. Comme toujours, notre délégation se prononce pour la restauration des droits légitimes de la République populaire de Chine et pour que les représentants du régime de Tchang Kai-chek soient chassés de tous les organes des Nations Unies.

117. La République populaire de Mongolie est également favorable à l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats allemands. La République démocratique allemande, qui a depuis longtemps exprimé le voeu de devenir membre de l'Organisation des Nations Unies⁴, remplit parfaitement les conditions requises à cet effet. Le ferme attachement de ce pays aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, sa lutte constante en faveur de la paix et de la sécurité des peuples, ainsi que son ample participation à la coopération internationale, appuyée sur un puissant potentiel économique, scientifique et technique, attestent que ce pays serait un membre actif et efficace de notre organisation.

118. Je viens d'exposer, à grands traits, la position du gouvernement de mon pays sur les quelques grands problèmes internationaux auxquels la situation internationale actuelle confère un caractère particulier d'actualité. Certes, nous n'avons pu exposer notre sentiment sur bien des points de l'ordre du jour, auxquels cependant nous attachons un vif intérêt. Notre délégation espère qu'elle aura la possibilité de le faire en temps opportun.

119. La délégation mongole affirme qu'elle fera, cette fois encore, de son mieux pour contribuer au succès de la présente session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h 55.

⁴ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt et unième année, additif pour janvier, février, mars 1966, document S/7192.